HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La loi Notre rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée municipale dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Il porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport présente également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Table des matières

Introduction 4

I. Un contexte national et intercommunal stabilisé..... 5

A. Le projet de loi de finances et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. 5

B. La finalisation des transferts de compétences. 8

C. Autres éléments de contexte. 9

II. L'évolution attendue de nos marges de manœuvre. 9

A. Croissance modérée de nos recettes. 10

B. Maitrise de nos dépenses..... 13

C. Les niveaux d'épargne 15

III. La poursuite du programme du mandat et la préparation de l'avenir..... 16

A. Les investissements courants. 16

B. L'actualisation de notre PPI..... 17

C. Prospective globale 2017-2020 23

Introduction

L'exercice budgétaire 2018 devrait se traduire par une plus grande stabilité que les exercices précédents.

D'une part, le nouveau gouvernement adopte une méthode qui, bien que très rigoureuse en direction des collectivités, se montre plus supportable pour les budgets locaux. Nous ne subirons plus de coupes franches dans notre budget imposées par l'Etat qui ont conduit à une diminution de notre DGF de 2,3 millions d'euros en 5 ans. Néanmoins, la ville a mal vécu les coups de rabots réalisés par le gouvernement pendant l'été, impactant de manière importante la dotation du Programme de Réussite Educative et diminuant le nombre d'emplois aidés, impactant un peu plus les personnes les plus vulnérables. Face à cette décision prise sans concertation, les élus se sont mobilisés auprès du Préfet pour lui demander de préserver le maximum d'emplois aidés sur la commune, tenant compte des Quartiers Politique de la Ville et de la nécessité de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. L'annonce récente de la mise en place des nouveaux Parcours Emplois Formation nous permettra sans doute de continuer à mettre en œuvre notre politique volontariste d'insertion.

D'autre part, nous avons, au cours de l'exercice 2017, presque totalement finalisé l'évaluation des charges transférées à la Communauté Urbaine de Caen la mer, nous allons maintenant asseoir notre positionnement au sein de la collectivité territoriale de plus de 267 200 habitants, regroupant 50 communes.

Nous avons réalisé de nombreuses opérations qui ont permis d'améliorer le quotidien des Hérouvillais, d'accroître le rayonnement de notre ville ou de favoriser son développement. L'image de notre ville a changé et elle attire de nouveaux habitants, plus de 1 000 en 2 ans. 2018 marque une nouvelle étape pour Hérouville Saint-Clair à travers le remplacement du TVR par un tramway fer qui sera opérationnel en septembre 2019. Nous devons accompagner ce changement et nous inscrire dans une nouvelle dynamique par le lancement de nouveaux projets qui engagent Hérouville Saint-Clair pour les années à venir. Ces projets seront inscrits dans le cadre des contrats de territoires initiés par le Département du Calvados et la Région Normandie.

La situation des finances locales nous impose toujours une extrême rigueur dans l'affectation des moyens dont nous disposons pour mener à bien les projets attendus par les Hérouvillais. La prospective 2017-2020 est donc construite avec la volonté de desserrer les contraintes qui pèsent sur nos marges de manœuvre telles que la mise en œuvre du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), la disparition annoncée des emplois aidés dans leur forme actuelle ou la mise aux normes toujours plus coûteuse de nos bâtiments.

Nous devons néanmoins répondre aux besoins des populations les plus fragiles et préserver la qualité de vie et la tranquillité des Hérouvillais à travers l'amélioration du cadre de vie et l'animation de notre ville et le renforcement de la sécurité. Même si les chiffres de la délinquance sont en net recul sur le territoire hérouvillais, les faits constatés de délinquance juvénile ont tendance à augmenter, ce qui nécessitera un travail partenarial renforcé avec tous les acteurs concernés. La ville d'Hérouville-Saint-Clair est la seule ville du Département à avoir fait acte de candidature à l'expérimentation de la police de sécurité au quotidien auprès du ministère de l'intérieur. La ville est convaincue de la pertinence de ce dispositif pour recréer du lien avec la population et répondre de manière adaptée et en proximité aux problèmes d'incivilité et de délinquance rencontrés par les habitants des quartiers. Ces priorités seront réaffirmées dans le Budget Primitif qui sera voté en mars prochain.

Ce rapport présente le contexte dans lequel est établi le projet de budget 2018 ainsi que les grands équilibres financiers de notre commune à l'horizon 2020.

I. Un contexte national et intercommunal stabilisé

A. La loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Ces deux textes ont un impact sur les relations entre l'Etat et les collectivités.

Après de nombreuses années de baisse des dotations de l'Etat vers les collectivités à travers notamment la dotation globale de fonctionnement, la présentation de la première loi de finances du nouveau gouvernement était très attendue par les acteurs publics et notamment ceux du bloc communal.

Le gouvernement a présenté le Projet de Loi de Finances 2018 en s'appuyant sur une hypothèse d'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) de 1,7 % l'an prochain et d'un retour progressif de l'inflation aux alentours de 1,3 %.

- **Vers une stabilisation des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales….**

La fin de la baisse des dotations de l'Etat vers les collectivités territoriales était souhaitée par les élus, elle aura bien lieu dès 2018. En effet, le montant de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat vers les collectivités est stabilisé pour l'année 2018.

- **…Tout en soutenant l'investissement local.**

Il est à noter une augmentation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL). Celle-ci va passer de 570 millions d'euros en 2017 à 665 millions d'euros. Il faut

néanmoins relativiser cette évolution car on y retrouve notamment la réserve parlementaire qui vient d'être supprimée.

Par ailleurs, les montants de certaines dotations évoluent:

- *La Dotation Globale de Fonctionnement* (DGF) va passer de 30,86 milliards d'euros en 2017 à 27,05 milliards d'euros en 2018. Cette diminution correspond au transfert de la fraction de TVA aux régions proche de 4,1 milliards d'euros.

- *La Dotation de Solidarité Urbaine* (DSU) va augmenter de 110 millions d'euros en 2018, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progressera, pour sa part de 90 millions d'euros.

- *La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle* (DCRTP) fait l'objet d'un élargissement du prélèvement aux communes.

- *La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux* (DETR) se stabilise également à hauteur de 996 millions d'euros en 2018.

- *Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal* (FPIC) est reconduit à 1 milliard d'euros.

Enfin, les variables d'ajustements traditionnelles que sont les compensations d'allègement de fiscalité ne seront pas utilisées en 2018. En revanche, une réduction de 17 à 18 % sera appliquée, pour le bloc communal, sur quelques dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle et à sa réforme (Dotation Unique des Compensation Spécifiques à la TP, Fonds Départemental de compensation de la TP et Dotation de Compensation de la Réforme de la TP).

Au total, les concours financiers de l'Etat pour le bloc communal évoluent très légèrement de 0,4% en 2018.

- **Un ennemi désigné : l'endettement excessif des collectivités.**

Le projet de loi de finances envisageait l'application d'une « règle d'or » avec la mise en place d'un indicateur de bonne gestion sur la capacité de désendettement des collectivités qui ne devait plus excéder 12 ans d'ici 2022 pour les communes de plus de 10 000 habitants et pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants. Cette nouvelle règle d'or n'a pas passé les discussions au Parlement mais sera intégrée dans les contrats passés avec les plus grandes collectivités et sans doute d'actualité dans les prochaines années pour les plus petites collectivités.

- **Renforcer la contractualisation d'objectifs pour diminuer le déficit public des collectivités territoriales**

Un mécanisme de contractualisation, dit « dispositif Cahors », est mis en place auprès des 340 plus grandes collectivités en vue d'économiser 13 milliards d'euros sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici à 2022, avec pour objectif, in fine, une amélioration de l'autofinancement de ces collectivités. Cette démarche de contractualisation doit garantir les évolutions financières à moyen terme. Elle encadre la progression des dépenses des collectivités locales qui devra se limiter à 1.2 % par an de 2018 à 2022 et intègre la nouvelle règle d'or.

Bien que notre ville ne soit pas concernée par ces contrats qui seront passés entre le préfet de Région et les collectivités, nous veillerons à rester au plus proche des ratios prudentiels annoncés. Les efforts réalisés ces dernières années doivent nous permettre de relever ce défi.

Contrairement aux exercices passés, la méthode adoptée par le nouveau gouvernement permet une meilleure lisibilité pour les collectivités même si les perspectives restent contraintes. Nos capacités d'adaptation et d'anticipation vont permettre de mieux appréhender la trajectoire financière des prochains exercices. Ainsi, une circulaire relative à l'accord de méthode Etat-collectivités territoriales a été élaborée dans le cadre de la Conférence Nationale des Territoires et doit garantir la consultation des collectivités lors de l'élaboration des principaux textes les concernant.

- **Vers un nouveau pacte financier et fiscal….**

«*2018 sera l'année de l'initialisation de la prise en charge de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour environ 80% des ménages concernés* » a annoncé le Gouvernement depuis plusieurs mois. Cette annonce phare pour le pouvoir d'achat ne doit pas, dans un premier temps, avoir d'incidence sur les budgets locaux. Cette mesure, qui devrait bénéficier à près de 88 % des foyers fiscaux hérouvillais, représentera certes un gain pour le pouvoir d'achat, mais elle soulève toutefois des interrogations quant à l'égalité des citoyens devant l'impôt et devant le financement des équipements publics. Sa mise en œuvre sera progressive avec un dégrèvement de 30 % de la cotisation en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

- **Quelques points de vigilance.**

La Ministre du Travail a annoncé le remplacement des contrats aidés par le Parcours Emploi Compétences (PEC) pour les associations et les collectivités locales, le secteur privé étant exclu pour éviter les effets d'aubaine. Ce nouveau dispositif n'aura pas vocation à être une variable d'ajustement pour faire baisser le taux de chômage de notre pays. Les nouveaux contrats devront inclure un vrai programme de formation, de montée en compétences et d'accompagnement pour les bénéficiaires, de telle sorte qu'ils débouchent sur une qualification ou un emploi. Une attention particulière de la ville sera portée sur la prise en charge financière de ce nouveau dispositif par l'Etat. Nous poursuivrons donc notre politique d'insertion professionnelle en direction des publics vulnérables en tenant compte de ces dernières annonces et des négociations qui seront conduites par l'Etat en Région.

De même, les nouvelles contraintes sur les budgets des bailleurs sociaux prévues dans la Loi de Finances pour 2018 auront des conséquences graves sur la politique du logement des plus démunis. En effet, il est prévu une prise en charge par les bailleurs, au travers d'une baisse des loyers, de la mesure relative à la baisse des Allocations Personnalisées au Logement (APL). Cette mesure, qui agit directement sur l'autofinancement de ces organismes, va réduire fortement les capacités d'interventions des bailleurs sociaux notamment pour ce qui concerne la réhabilitation des logements et les constructions de programmes nouveaux. Plusieurs responsables nous ont fait part de leurs craintes en ce sens. Lors des derniers arbitrages, le rythme de prélèvement sera plus faible qu'annoncé mais aboutira tout de même à une réduction des marges de manœuvre des bailleurs sociaux, de 800 millions d'euros en 2018 et 2019 puis de 1.5 milliards d'euros en 2020. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les principaux bailleurs de la ville pour leur demander de maintenir un niveau élevé d'investissement pour la rénovation du patrimoine des hérouvillais afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique.

B. La finalisation des transferts de compétences.

La Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées (CLECT) a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2017. Les charges transférées à la Communauté Urbaine de Caen la mer Normandie sont arrêtées pour l'ensemble des communes et déterminent le montant des Attributions de Compensation (AC) qui seront reversées à chacune d'entre elles. Un dernier travail doit avoir lieu en début d'année concernant les recettes transférées.

Dans cette attente, l'AC qui nous sera reversée s'élève à 1 544 000 d'euros contre 2 163 000 d'euros estimés au budget primitif 2017. Les charges définitivement transférées sont retracées dans le tableau suivant.

Charges de personnel	3 191 120
Frais financiers	84 050
Signalisation Lumineuse Tricolore	132 017
Charges à caractère général	551 718
Dépenses d'investissements nets	512 811
TOTAL	**4 471 716**

Les interventions relatives à la voirie et à la gestion des espaces verts relèvent donc désormais de la Communauté Urbaine, les élus communautaires de la ville restent intransigeants sur la qualité du service rendu aux habitants en matière de propreté et de respect du cadre de vie de la ville.

L'exercice 2017 a permis aux services transférés de prendre leurs marques au sein de cette structure plus importante que celle d'origine. Le fonctionnement et les méthodes, différents

d'une collectivité à l'autre, se stabilisent peu à peu, les conventions nécessaires à la répartition des missions sur le territoire signées en fin d'année 2017 sont la traduction de cette lente évolution.

C. Autres éléments de contexte.

Certaines évolutions, législatives ou normatives, conduisent la collectivité à adapter la trajectoire de ses prévisions budgétaires. Pour 2018, nous devrons tenir compte, entre autres :

- **De la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle. (RIFSEEP).**

Il s'agit d'une refonte en profondeur de l'ensemble du régime indemnitaire en vigueur au sein de la fonction publique territoriale. Il a pour objectif de mieux prendre en compte les responsabilités et l'engagement des agents dans le cadre de la réalisation de leurs missions. Cette refonte s'accompagnera obligatoirement d'une harmonisation au niveau de la collectivité, mais probablement aussi entre collectivités proches, notamment Caen la mer, avec des conséquences budgétaires certaines. Toutefois, cette harmonisation pourrait conduire à un report en 2019, compte tenu du calendrier envisagé par la Communauté Urbaine.

- **De la modification de l'application des rythmes scolaires.**

Suite à la concertation menée auprès de l'ensemble des acteurs du système éducatif (parents, enseignants, agents territoriaux, animateurs) et après avis des conseils d'écoles, la ville s'est prononcée sur le retour à la semaine de quatre jours pour l'ensemble de ses écoles. Après trois ans de fonctionnement sur la base de 4 jours et demi, un nouveau projet éducatif sera proposé pour la rentrée 2018. De nouvelles modalités d'interventions seront alors mises en place en accord avec les différentes écoles et le budget sera adapté en conséquence par décisions modificatives. Les interventions réalisées aujourd'hui par l'UNCMT sur les temps péri et extrascolaires représentent près de 2 millions d'euros.

Ces éléments de contexte nous permettent de présenter l'évolution de nos marges de manœuvre sur les 4 prochains exercices dans le respect et le renforcement de nos politiques prioritaires ainsi qu'un Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) résolument tourné vers le développement de notre ville.

II. L'évolution attendue de nos marges de manœuvre.

La stabilisation de notre épargne reste un objectif important afin de garantir l'équilibre de notre budget et le financement de nos investissements sans trop peser sur la dette de notre collectivité.

La trajectoire de cette épargne résulte de l'évolution de nos recettes et de nos dépenses ordinaires.

A. Croissance modérée de nos recettes.

Nos principales ressources proviennent de la fiscalité locale, des dotations de l'Etat et de l'agglomération, du produit des services et des subventions perçues au titre de la mise en place d'actions.

- **Toujours pas d'augmentation des taux**

Il s'agit d'un engagement fort que nous respecterons jusqu'à la fin du mandat. Malgré tout, la reprise de l'inflation, qui détermine dorénavant l'actualisation annuelle des bases fiscales et le dynamisme naturel de celles-ci, permet un accroissement régulier de ces ressources. L'inflation glissante au mois de novembre 2017 s'établit à 1.2 %. C'est donc ce taux qui sera appliqué aux bases 2017 pour déterminer les nouvelles bases d'imposition en 2018. Cela représente un accroissement naturel de nos produits de 152 000 euros auquel s'ajoutera le produit de la fiscalité des constructions nouvelles. Elles sont encore nombreuses à être livrées et plusieurs projets importants d'implantations ou d'extensions d'entreprises sont en cours de finalisation. Nous maintenons donc les taux de fiscalité comme suit :

Taxe d'habitation	18.46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.19 %

Le gouvernement a annoncé le dégrèvement, pour 80 % de la population, de la taxe d'habitation à l'horizon 2020. Celui-ci sera mis en place progressivement à compter de 2018. Le produit perçu par les collectivités sera compensé intégralement en tenant compte de l'actualisation. Selon les premières études, plus de 88 % des Hérouvillais, soit 8 530 foyers fiscaux sur les 9 621 que compte notre ville, seraient concernés avec un montant total de dégrèvement 3 330 000 euros en 2020 ce qui représente 73 % de notre produit de taxe d'habitation.

Ainsi, les prévisions de recettes de taxe d'habitation sont attendues en progression de 1.9 % pour les prochaines années. C'est seulement 0.1 % de plus que la moyenne constatée au cours des trois derniers exercices. Les incertitudes pesant sur les modalités de prise en compte de l'actualisation pour la compensation des dégrèvements nous poussent à la prudence.

- **Reprise lente de la croissance des dotations.**

L'annonce de la fin de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la stabilisation des compensations fiscales et la poursuite du renforcement de la péréquation permettent d'envisager une légère progression des dotations de l'Etat.

La DGF est malgré tout réduite du fait de la mise en place de la réforme annoncée en 2016 et dont les effets se font sentir à compter de 2018. La croissance de la population de plus de 500 habitants en 2016 et en 2017 devrait atténuer l'effet de cette réforme. Notre ville a gagné 1 026 habitants ces deux dernières années, la population au 1er janvier 2018 est de 22 793 habitants.

Pour ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), la croissance de l'enveloppe nationale est réduite de 32 % par rapport à 2017, c'est la raison pour laquelle nous n'envisageons qu'une croissance de 3.8 % dans les années à venir. Cette dotation représente près du double de la DGF en 2018. Elle devient prépondérante dans notre budget.

Les compensations fiscales, traditionnellement utilisées par l'Etat pour réduire le concours aux collectivités, sont partiellement épargnées cette année. En effet, ne seront concernées pour 2018 que les compensations liées à la taxe professionnelle et à ses dotations de compensation. Ces recettes étant relativement marginales dans notre budget, nous serons moins impactés budgétairement. Nous envisageons donc une certaine stabilité de ce poste pour les années à venir.

- **De nouveaux liens financiers avec la Communauté Urbaine Caen la mer**

Les instances de validation des charges transférées se sont réunies en 2017 pour aboutir au montant définitif de l'Attribution de Compensation (AC) qui sera versée à la ville. A ce jour, notre AC est arrêtée à 1 491 453 euros. En attendant l'évaluation des compétences Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat dont les charges transférées seront évaluées en début d'année ainsi que le travail spécifique concernant les recettes, ce montant est inscrit au budget 2018 majoré du produit amendes de police soit 1 544 000 euros.

La Dotation de Solidarité Communautaire a fait l'objet d'un nouveau mode de calcul en 2016 qui se traduit par une diminution de 10 000 euros par an jusqu'en 2019. Elle s'établit à 327 000 euros en 2018.

Afin de conserver la proximité souhaitée par les élus, les modalités d'interventions des agents sur le territoire n'ont pas été modifiées. Ainsi, des agents restés communaux sont amenés à intervenir sur les compétences de la Communauté Urbaine. De même, les locaux utilisés pour ces compétences sont toujours propriétés de la ville et le matériel continue d'être entretenu par les moyens communaux. Il en découle le remboursement, par la Communauté Urbaine, du salaire des agents, des frais de fonctionnement des locaux et du matériel à la commune. Plusieurs conventions ont été présentées lors du conseil municipal de décembre 2017 en ce sens.

Par ailleurs, compte tenu de l'imbrication de la signalisation lumineuse tricolore dans notre contrat de Partenariat pour la gestion de l'éclairage public, il a été convenu que la Communauté Urbaine rembourse les dépenses liées à cette compétence à la ville.

En dernier lieu, le mécanisme dit de «la dette récupérable » a été adopté pour permettre le remboursement des emprunts communaux non transférés à la Communauté Urbaine qui ont été nécessaires au financement des actifs transférés. Le tableau suivant récapitule l'ensemble des recettes provenant de la Communauté Urbaine inscrites au budget communal et leurs évolutions respectives.

	2017	2018	2019	2020
Attribution de Compensation	1 491 000	1 544 000	1 544 000	1 544 000
Dotation de Solidarité	337 000	327 000	317 000	317 000
Agents communaux mis à disposition	344 000	349 000	354 000	359 000
Locaux	27 900	28 200	28 500	28 800
Matériel	169 400	169 400	169 400	169 400
Signalisation Lumineuse Tricolore	97 000	98 000	99 000	100 000
Dette récupérable	504 300	465 800	428 000	391 000
Total	**2 970 600**	**2 981 400**	**2 939 900**	**2 909 200**

- **Les autres recettes**

Elles sont principalement constituées du produit des services, des subventions et participations ainsi que de quelques dotations. Elles représentent près de 5.9 millions d'euros et sont attendues en stabilité sur les prochains exercices après une progression nette en 2018. Cette dernière résulte d'une remontée des droits de mutations et de l'affectation en 2018 d'une plus grande partie de la DPV sur le budget principal au regard des projets présentés.

	2017	2018	2019	2020
Taxes diverses	1 061 000	1 125 000	1 128 000	1 133 000
Autres dotations	541 000	600 000	570 000	544 000
Produits des services (hors CU)	1 952 000	1 955 000	1 974 000	1 994 000
Autres participations	2 029 000	2 010 000	2 020 000	2 025 000
Autres recettes	287 000	280 900	280 600	280 300
Total	**5 870 000**	**5 970 900**	**5 972 600**	**5 976 000**

Nos recettes sont donc attendues en légère croissance sur les prochaines années.

En milliers d'euros	2017[1]	2018	2019	2020
Fiscalité	12 736	12 969	13 205	13 446
Dotations de l'Etat	9 992	10 171	10 354	10 554
Recettes Caen la mer	2 971	2 981	2 940	2 909
Autres recettes réelles	5 871	5 971	5 972	5 976
Recettes Réelles de Fonctionnement	**31 570**	**32 092**	**32 471**	**32 885**
Evolution		+ 1.65 %	+ 1.18 %	+ 1.27 %

[1] Le budget 2017 tient compte des montants définitifs notifiés pour ce qui concerne les impôts, les dotations et l'attribution de compensation.

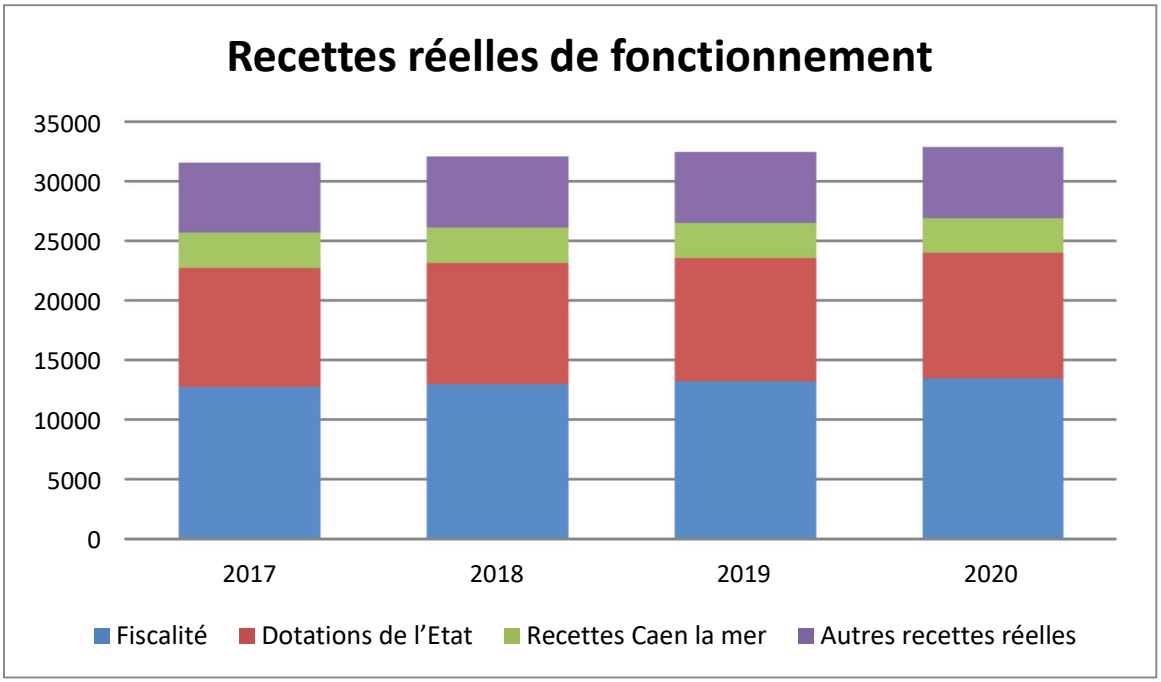

B. Maitrise de nos dépenses

Nous devons poursuivre les efforts réalisés ces dernières années pour maintenir l'évolution de nos dépenses à un niveau compatible avec la croissance modérée de nos recettes.

- **Renforcement de la maintenance de nos bâtiments et optimisation de nos achats**

Nous renforçons les postes relatifs à la maintenance et à l'entretien de nos bâtiments de 15 % soit un abondement de plus de 100 000 euros à compter de 2018. Cet abondement des crédits accompagnera la réorganisation du service bâtiment et le schéma directeur immobilier en cours de réalisation pour mieux cibler les interventions prioritaires de maintenance. Cela se traduira par une augmentation des charges à caractère général de 3 % (hors fluides et activités périscolaires) alors que nous étions sur des trajectoires à la baisse lors des précédents exercices pour ces mêmes postes. L'évolution pour les exercices suivants sera contenue à 0.4 %.

Les services municipaux cherchent chaque jour à optimiser les dépenses réalisées pour la conduite de leurs missions en veillant en permanence à la qualité des prestations pour garantir la qualité du service rendu aux Hérouvillais. Cette démarche est engagée tant au niveau des achats que du recours aux services extérieurs, elle est soutenue par la dématérialisation croissante de nos procédures et une vigilance accrue pour ce qui concerne les dépenses énergétiques.

- **Evolution contenue de la masse salariale.**

Notre masse salariale a été ajustée en 2017 en rapport avec les transferts opérés en direction de la Communauté Urbaine. Cet exercice est clôturé à 15 995 000 euros. Sur cette base, l'exercice 2018 intègre d'une part l'augmentation traditionnelle liée au Glissement Vieillesse Technicité estimé à 0.7 % et d'autre part, les évolutions budgétaires relatives à la réorganisation des services. Notamment, la création du dispositif « orchestre à l'école » et l'ouverture du Conservatoire ainsi que la nouvelle organisation du service bâtiment ont nécessité des ouvertures de postes qui impactent l'exercice 2018 en année pleine.

La Loi de Finances pour 2018 acte le report d'une année de la mise en œuvre de la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) et instaure un jour de carence au sein de la fonction publique pour les arrêts de maladie ordinaire. Quelques cotisations sociales sont ajustées afin d'assurer la neutralité, pour les agents, de l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

Nous inscrivons une provision de 150 000 euros pour anticiper les conséquences budgétaires inhérentes à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP).

La prévision budgétaire 2018 ressort à 16 461 000 euros, en progression de 2.9 % par rapport à l'exécution 2017. L'intégration du RIFSEEP correspondant à 0.9 % de l'évolution, celle-ci est ramenée à 2.1 % pour les exercices suivants puisqu'aucune autre mesure règlementaire n'est envisagée pour le moment.

La masse salariale reste notre premier poste de dépenses. Aussi, il convient de respecter l'objectif de constance des effectifs d'autant que le gouvernement pourrait prendre des mesures conduisant les collectivités à réduire leur masse salariale. Une attention particulière est portée sur chaque mouvement afin d'optimiser l'allocation des ressources humaines en fonction des priorités de l'équipe municipale.

- **Les frais financiers.**

Notre stock de dette continue de diminuer entrainant une baisse des frais financiers soutenue par la faiblesse des taux d'intérêts. Ce poste représentera 847 000 euros en 2018 soit 2.8 % de nos dépenses de fonctionnement. Il intègre les frais liés à la dette bancaire pour 714 000 euros, à la dette de notre contrat de partenariat pour 118 000 euros et à la ligne de trésorerie pour 15 000 euros. Le taux moyen de la dette au 1er janvier 2018 ressort à 2.76 %.

Les projections tiennent compte des emprunts qui seront contractés pour la mise en œuvre de notre PPI dans les prochaines années à un taux d'intérêt variant de 2 % en 2018 à 3 % en 2020 sur une durée de 15 ans.

- **Les autres dépenses**

Il s'agit essentiellement des charges de gestion courante, elles sont stables à 4 625 000 euros et concernent nos participations et subventions.

La contribution appelée par le CCAS reste stable à 2 008 000 euros dans l'attente des décisions qui seront prises par l'Etat sur le financement des contrats aidés. En effet, la politique d'insertion de la ville est portée par le CCAS, la participation du budget principal ayant progressé au fur et à mesure de l'ouverture des postes d'insertion. Si le nombre de postes validés par l'Etat est réduit, il conviendra d'ajuster celle-ci.

Notre soutien à nos partenaires associatifs est maintenu à un niveau élevé puisqu'il représente 2 220 000 euros en 2018. Cela représente 7.6 % de nos dépenses de gestion. Il est à noter que le reversement d'une subvention exceptionnelle d'installation de 95 000 euros pour l'Ecole de la Deuxième Chance n'est pas reconduit en 2018.

Cette contribution du budget municipal vient s'ajouter aux aides en nature accordées par la ville comme la mise à disposition de personnel et de locaux à des tarifs préférentiels et aux investissements réalisés dans nos équipements. La ville s'équipe également de nouveaux moyens de transport mis à disposition des associations chaque fin de semaine.

- **Synthèse de nos dépenses**

	2017	2018	2019	2020
Masse salariale	16 367 500	16 461 000	16 809 000	17 164 000
Charges à caractère général	7 823 000	7 905 000	7 935 000	7 965 000
Participations et subventions	4 714 000	4 625 000	4 640 000	4 655 000
Autres dépenses	57 000	16 000	13 000	15 000
Total des dépenses de gestion	**28 961 500**	**29 007 000**	**29 397 000**	**29 799 000**
Frais financiers	910 000	847 000	818 000	829 000
Total des dépenses réelles	**29 871 500**	**29 854 000**	**30 215 000**	**30 628 000**

L'évolution prospective de nos dépenses est basée sur une poursuite des efforts pour maitriser l'évolution des charges à caractère général et de la masse salariale. Une remontée des frais financiers est attendue en 2020 en raison de la mobilisation d'emprunts plus importante au regard de notre PPI et d'un redressement attendu des taux d'intérêt.

C. Les niveaux d'épargne

La réduction de notre attribution de compensation au titre des dépenses d'investissement dégrade mécaniquement le montant annuel de l'épargne de 557 800 euros. Malgré tout, les efforts réalisés pour contenir l'augmentation de nos dépenses et la croissance modérée de

nos ressources permettent d'envisager des niveaux d'épargne stabilisés pour les exercices à venir et à un niveau acceptable pour la réalisation de notre PPI. La prospective est établie sans prise en compte des résultats qui devraient permettre d'améliorer sensiblement l'épargne présentée ici.

L'évolution de nos marges de manœuvre dépend également des investissements projetés et des financements obtenus qui déterminent le montant des emprunts annuels à mobiliser.

	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion	32 160 000	32 092 000	32 471 000	32 885 000
Dépenses de gestion	28 961 500	29 007 000	29 397 000	29 799 000
Epargne de gestion	**3 198 500**	**3 085 000**	**3 074 000**	**3 086 000**
Frais financiers	910 000	847 000	818 000	829 000
Epargne Brute	**2 288 500**	**2 238 000**	**2 256 000**	**2 257 000**

III. La poursuite du programme du mandat et la préparation de l'avenir

La stabilisation de la capacité d'autofinancement de notre section de fonctionnement permet d'envisager la mise en œuvre d'une programmation des investissements ambitieuse de court, moyen et long terme.

A. Les investissements courants.

La ville investit chaque année pour l'amélioration de la qualité de vie des Hérouvillais et des conditions d'accueil du public au sein des équipements communaux. Nous modernisons également les services et procédons au renouvellement du matériel nécessaire à la réalisation des différentes missions de service public qui nous incombent. Ces dépenses dites courantes représentent aux alentours de 1,2 millions d'euros chaque année avec quelques ajustements annuels.

Elles concernent les grosses réparations réalisées sur nos bâtiments, aux alentours de 280 000 euros, le renouvellement du matériel et du mobilier de l'ensemble des services y compris des écoles, environ 290 000 euros et de la flotte automobile pour 70 000 euros.

Par ailleurs, entre 500 000 euros et 600 000 euros sont consacrés à des projets ponctuels de rénovation d'équipements ou d'investissements. Pour 2018, on citera, entre autres, la création d'un self à l'école Simone Veil dans la continuité de l'engagement pris de mettre en place un self dans chaque école, l'équipement en matériel du conservatoire dans le cadre du projet orchestre à l'école. C'est également dans cette enveloppe que 115 000 euros seront consacrés aux travaux d'été dans les écoles, que nous financerons une nouvelle phase de la

vidéo protection (3 caméras) et du plan « informatique à l'école », ou que nous installerons de nouvelles aires de jeux dans les quartiers.

Le détail de ces enveloppes sera abordé lors du budget primitif.

Ce niveau d'investissements récurrents nous permet de garantir la pérennité de nos bâtiments et la satisfaction des usagers de nos équipements et des espaces publics.

Nous envisageons une certaine stabilité de ces enveloppes pour les années à venir. Elles évoluent traditionnellement en fonction des subventions obtenues pour les différents projets, la charge nette s'établissant aux alentours de 1 100 000 euros.

	2017	2018	2019	2020
Grosses réparations	320 000	286 600	286 000	286 000
Projets ponctuels	520 000	542 700	550 000	550 000
Mobilier et matériel	320 000	289 700	290 000	290 000
Parc automobile	120 000	227 000	70 000	70 000
Total	**1 280 000**	**1 346 000**	**1 196 000**	**1 196 000**

L'enveloppe consacrée au renouvellement du parc automobile comprend, en 2018, l'achat d'un bus scolaire de 50 places pour 200 000 euros en remplacement du bus actuel mis en service en 2001. Le remplacement anticipé sur 2017 de quelques véhicules permet de réduire les crédits ordinaires de renouvellement de la flotte.

B. L'actualisation de notre Programme Pluriannuel des Investissements.

Notre Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) détermine le calendrier de réalisation et de mise en place des crédits pour la réalisation des projets de la municipalité. Il est actualisé au fur et à mesure de l'avancement des opérations et notamment de la réalisation des études programmatiques qui permettent d'affiner les montants à inscrire.

- **Les opérations en cours**

- Finalisation de la réhabilitation des espaces Malraux

Cet équipement emblématique du centre-ville est en passe de devenir un lieu majeur de la culture, de la formation et de l'insertion sur notre territoire.

Le conservatoire à rayonnement communal a ouvert ses portes en février 2017. Les élèves ont pu intégrer un équipement plus moderne et plus spacieux offrant de meilleures conditions d'apprentissage de la musique. La fréquentation de ce lieu est en augmentation, ce qui crée du flux en faveur du centre-ville.

Après l'installation du Centre National des Arts et Métiers et de l'AFPA, le rez-de-chaussée sera prochainement dédié à l'accueil d'une entreprise de formation en réparation des terminaux téléphoniques et informatiques. L'installation de cette entreprise sera en cohérence avec celle de la Coding School qui doit intégrer le bâtiment qui abritait la Délégation d'Action Sociale du Département suite à son déménagement sur l'avenue de la Grande Cavée.

En 2018, les travaux d'aménagement de la pépinière Economie Sociale et Solidaire (ESS) seront réalisés pour une livraison, prévue au quatrième trimestre 2018, d'un ensemble situé au deuxième étage du bâtiment. Il regroupera les principaux acteurs régionaux de l'ESS et, près de 40 porteurs de projets dans ce domaine accueillis dans des espaces de travail collaboratifs. Ce projet a vocation à renforcer l'attractivité du centre-ville en matière d'emplois, de formation et de développement économique.

La quasi-totalité du bâtiment sera alors occupée à l'exception des pièces aveugles du rez-de-chaussée. Les études concernant la réalisation de l'enveloppe du bâtiment seront également lancées en 2018 pour une réalisation de la coque extérieure courant 2019 et 2020. L'ensemble des phases de cette opération sera alors réalisé pour ce projet phare du mandat qui aura mobilisé plus de 6,5 millions d'euros dans les conditions suivantes.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Phase 1 : CNAM	252 620	369 277					621 897
Phase 2 : Conservatoire	478 038	1 221 542	1 326 816				3 026 396
Phase 3 : Total			1 113 604	700 000	575 000	500 000	2 888 604
Dont AFPA			*155 100*				*155 100*
Dont ESS			*756 000*				*756 000*
Dont enveloppe			*202 504*	*700 000*	*575 000*	*500 000*	*1 977 504*
Total	**731 240**	**1 590 819**	**2 440 420**	**700 000**	**575 000**	**500 000**	**6 536 897**

Réalisés Inscrits

- Amélioration du cadre de vie

Notre programmation intègre également le contrat de partenariat concernant **l'éclairage public et la Signalisation Lumineuse Tricolore** (SLT). Conformément à la convention qui nous lie à la Communauté Urbaine, nous continuons à assurer la gestion de la SLT qui fait l'objet d'un remboursement par la Communauté Urbaine. La qualité de l'éclairage participe à la sécurité urbaine qui reste l'une des priorités de la municipalité. Notre contrat court jusqu'en 2023 et les investissements annuels représentent plus de 600 000 euros.

Le transfert à la Communauté Urbaine de la compétence voirie a été réalisé sur la base des dépenses ordinaires d'investissement en 2017. Afin de permettre la réalisation des opérations programmées par la ville au-delà des niveaux de dépenses annuelles, il convient de mettre en place des **fonds de concours** destinés à accompagner la Communauté Urbaine dans la

réalisation de ces opérations spécifiques. Il s'agit de l'aménagement des secteurs de la rue Vermeulen et de la rue Abbé Alix ou de montmorency bourg. Ces programmes figuraient dans notre programmation avant les transferts. Les fonds de concours apportés par la ville s'élèvent à 250 000 euros pour 2018 et 200 000 euros pour 2019.

Nous avons également lancé l'**Adaptation Programmée d'Accessibilité** de nos établissements recevant du public (AdAP) qui figure dans notre PPI. Bien que les opérations prises individuellement ne représentent que quelques milliers d'euros, la somme globale que nous consacrons chaque année à ce programme oscille entre 140 et 180 000 euros.

Au-delà de l'intervention inscrite au budget principal, **nous intervenons pour préserver les centres commerciaux de proximité** par le biais du budget annexe des opérations économiques. Indispensables à l'attractivité économique des quartiers, ces centres commerciaux sont une priorité pour la municipalité car ils permettent le maintien du lien social dans nos quartiers et répondent au dynamisme économique nécessaire au développement de la ville. A ce titre, la ville finance la rénovation de l'ancienne case du « Jockey club » pour permettre d'y installer l'entreprise d'insertion par l'activité économique ASTA d'ici le mois de mai prochain.

- **Les opérations nouvelles**

La ville s'est inscrite en 2017 dans la programmation des **contrats de territoires** de la Région Normandie et du département du Calvados pour la période 2017 à 2022. Ceci a conduit à définir les opérations susceptibles d'être menées jusqu'à cette date. Certaines d'entre elles sont donc inscrites sur la base des premières estimations dites « au ratio » en comparaison d'opérations de même type déjà réalisées. Les montants seront nécessairement précisés au cours des prochains mois au regard de l'avancement des études.

- Hérouville Est

Le secteur **Hérouville Est** a été défini comme stratégique par l'équipe municipale au regard de son positionnement entre la ville nouvelle, qui a fait l'objet de l'essentiel de notre Programme de Rénovation Urbaine, et la ZAC Presqu'île. Aussi, le Conseil Municipal a acté, en décembre, le lancement d'une étude programmatique visant à définir à l'horizon 2030 le devenir de cette partie de la ville.

Cette étude doit traduire les enjeux internes du quartier notamment pour ce qui concerne l'offre éducative et sportive, la situation du commerce et les potentiels de développement relatifs à certaines zones identifiées. Elle permettra de planifier et prioriser les opérations d'investissements à mener sur ce secteur (Groupe Scolaire Montmorency, Stade Montmorency, Site Quesnel, le quartier Montmorency Bourg…), et de lancer des opérations d'aménagements, capables d'accroître et de diversifier l'offre de logements. Elle analysera également les enjeux externes, c'est-à-dire le positionnement du secteur au regard du développement de la ZAC Presqu'île et des relations avec le centre-ville.

Parallèlement, deux opérations sont en cours d'analyse sur ce secteur : la valorisation de la station-service boulevard des Belles Portes et la requalification du site de l'école et du gymnase la Varende qui entraine l'extension du gymnase Laporte. La réalisation de tribunes pour les compétitions de rugby est également intégrée au PPI. Elles feront l'objet d'un lancement dès 2018 et sont intégrées comme données de base dans l'étude programmatique Hérouville-EST.

- ***la reconversion des friches et l'extension du gymnase Laporte.***

Deux parcelles sont mutables à court terme sur le secteur, d'une part, le site de l'école et du gymnase la Varende représentant 4 407 m² et, d'autre part, la parcelle de la station-service pour 1 642 m². Leur reconversion nécessite une phase de déconstruction dépollution, estimée à 1 200 000 euros, pour laquelle nous sollicitons le fonds friche porté par l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Région Normandie à hauteur de 70 %.

La démolition du gymnase engendre la nécessité de reconstituer l'offre sportive sur un autre site. L'opportunité d'une extension du gymnase Laporte est en cours d'étude et doit déboucher rapidement sur un programme ambitieux de création d'un complexe accessible qui permettra de disposer de surfaces sportives aux normes et pouvant accueillir des compétitions de niveau national. Ce nouveau complexe comprendra un gymnase de 48 m sur 24 m, une salle d'escrime et un dojo. Cette opération estimée à 4,5 millions d'euros est inscrite au titre du contrat de territoire régional et bénéficiera du soutien du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

En dernier lieu, il est prévu la réalisation d'un immeuble d'entreprise en lieu et place de la station-service estimé à 3 335 000 euros et dont le portage n'est pas encore totalement défini.

- Une tribune-vestiaires pour le stade de rugby

Nous programmons à l'horizon 2020 la réalisation d'une tribune de 230 m² pour permettre l'accueil du public et de meilleurs conditions de pratique pour les 300 licenciés du Rugby Club Hérouvillais qui possède également une école de rugby de 120 enfants.

A ce stade, notre programme pluriannuel concernant ce secteur est construit de la manière suivante.

Hérouville EST	2017	2018	2019	2020	Après 2020	Total
Reconversion de friches		410 000	790 000			1 200 000
Immobilier d'entreprise			500 000	1 045 000	1 790 000	3 335 000
Gymnase Laporte	100 000	440 000	1 810 000	2 150 000		4 500 000
Tribunes Rugby				400 000	290 000	690 000
Total	**100 000**	**850 000**	**3 100 000**	**3 595 000**	**2 080 000**	**8 725 000**

- Les autres opérations inscrites au titre des contrats de territoire

Deux opérations complémentaires devant être initiées durant la période 2017-2020 et ainsi concernées par la prospective, sont inscrites dans le cadre des contrats de territoire de la Région et du Département. Il s'agit de la rénovation énergétique de la maison des associations estimée à 690 000 euros dont la réalisation pourrait débuter en 2020, sachant que nous lançons en 2018 l'étanchéité de la toiture de ce bâtiment, et de l'intégration de la plateforme multimodale dans l'environnement urbain à l'issue des travaux du nouveau tramway intégrant une amélioration de l'entrée de ville. Cette opération, estimée à 996 000 euros se déroulera sur 2020/2021.

- **Synthèse de notre PPI 2017-2020 recalé.**

Notre PPI s'est étoffé courant 2017 notamment dans le cadre des contrats de territoire. Les opérations inscrites doivent bénéficier de financements conséquents car elles rentrent pleinement dans les objectifs fixés par nos partenaires. Le tableau suivant détermine la charge nette résiduelle de ce programme.

Dépenses	2017	2018	2019	2020
CPER Théâtre Phase 2	**544 980**			
Ecole du Bois	**1 402 000**			
Espaces Malraux	**2 440 420**	**700 000**	**575 000**	**500 000**
Phase 2	*1 326 816*			
Phase 3	*1 113 604*	*700 000*	*575 000*	*500 000*
Cadre de Vie	**794 440**	**1 023 000**	**1 068 000**	**798 000**
Eclairage Public	*623 000*	*626 000*	*693 000*	*623 000*
Fonds de concours Voire		*250 000*	*200 000*	
AdAP	*171 440*	*147 000*	*175 000*	*175 000*
Hérouville EST	**100 000**	**850 000**	**3 100 000**	**3 595 000**
Reconversion de friches		410 000	790 000	
Immobilier d'entreprise			500 000	1 045 000
Gymnase Laporte	100 000	440 000	1 810 000	2 150 000
Tribunes Rugby				400 000
Maison des associations				**250 000**
Plateforme Multimodale				**498 000**
Total	**5 281 840**	**2 573 000**	**4 743 000**	**5 641 000**

Recettes	2017	2018	2019	2020
CPER Théâtre Phase 2	**399 000**			
Ecole du Bois	**163 000**			
Espaces Malraux	**1 102 000**	**268 000**	**400 000**	**334 000**
Phase 2	*201 000*			
Phase 3	*901 000*	*268 000*	*400 000*	*334 000*
Cadre de Vie	**9 000**	**9 000**	**76 000**	**9 000**
Eclairage Public	*9 000*	*9 000*	*76 000*	*9 000*
Fonds de concours Voire				
AdAP				
Hérouville EST		**225 000**	**1 884 000**	**2 160 000**
Reconversion de friches		225 000	304 000	
Immobilier d'entreprise			300 000	640 000
Gymnase Laporte			1 280 000	1 270 000
Tribunes Rugby				250 000
Maison des associations				**180 000**
Plateforme Multimodale				**330 000**
Total	**1 664 000**	**502 000**	**2 360 000**	**3 013 000**

Charge nette	2017	2018	2019	2020
CPER Théâtre Phase 2	145 980			
Ecole du Bois	1 239 000			
Espaces Malraux	1 338 420	432 000	175 000	166 000
Cadre de Vie	785 440	1 014 000	992 000	789 000
Hérouville EST	100 000	625 000	1 216 000	1 435 000
Maison des associations				70 000
Plateforme Multimodale				168 000
Total	**3 617 840**	**2 071 000**	**2 383 000**	**2 628 000**

C. Prospective globale 2017-2020

La stabilité de notre épargne et l'importance de nos projets d'ici à 2020 modifient sensiblement la prospective globale. Malgré tout, nous devrions parvenir à limiter notre recours à l'emprunt par la mobilisation de nouvelles recettes propres telles que la cession de fonciers ou le remboursement des études liées à la ZAC Presqu'île. Ces recettes ne sont, à ce stade, pas intégrées à la prospective. En outre, seuls les résultats 2016 sont pris en compte dans les ressources propres de 2017 pour cette prospective.

	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion	32 160 000	32 092 000	32 471 000	32 885 000
Dépenses de gestion	28 961 500	29 007 000	29 397 000	29 799 000
Epargne de gestion	**3 198 500**	**3 085 000**	**3 074 000**	**3 086 000**
Frais financiers	910 000	847 000	818 000	829 000
Epargne Brute	**2 288 500**	**2 238 000**	**2 256 000**	**2 257 000**

Remboursement du capital	2 213 000	2 316 500	2 428 000	2 493 000
PPI	5 281 840	2 573 000	4 743 000	5 641 000
Autres investissements	1 280 000	1 522 000	1 196 000	1 196 000
Total des dépenses	**8 774 840**	**6 411 500**	**8 367 000**	**9 330 000**

Autofinancement	2 288 500	2 238 000	2 256 000	2 257 000
Ressources propres	2 802 340	1 759 500	939 000	1 281 000
Subventions	2 024 000	854 000	2 584 000	3 013 000
Emprunts nouveaux	**1 660 000**	**1 560 000**	**2 588 000**	**2 779 000**
Total des recettes	**8 774 840**	**6 411 500**	**8 367 000**	**9 330 000**

Encours de dette au 31/12	**26 337 000**	**25 590 500**	**25 751 500**	**26 037 500**

Cette prospective nous permet donc d'envisager une légère baisse de notre endettement à l'horizon 2020 par rapport à la fin de l'exercice 2017. Il faut tout de même rappeler que l'endettement bancaire au début du mandat était de 28 463 000 euros. Ainsi, nous envisageons une baisse de plus de 2,4 millions d'euros de l'endettement entre 2014 et 2020 tout en ayant réalisé l'ensemble de nos projets et engagé les études nécessaires au développement de notre ville pour les années suivantes. On notera également que le niveau de risque de notre dette a été fortement réduit sur la période.

Les transferts de compétences adossés à la réduction des dotations de l'Etat subies depuis 2012 rendent indispensable la maitrise de nos dépenses de fonctionnement pour investir dans des projets structurants nécessaires à l'attractivité d'Hérouville-Saint-Clair dans un contexte de concurrence territoriale de plus en plus forte. L'avenir de notre territoire dépend également de la capacité de la Communauté Urbaine à porter des investissements d'infrastructure et à développer une politique économique ambitieuse et attractive qui devra bénéficier à l'ensemble des communes composant son territoire.